

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°
2984)

Commission	
Gouvernement	

N° 215

AMENDEMENT

présenté par

M. Boucard, M. Bony, Mme Rey-Rinchet, M. Duparay, M. Tryzna, M. Cordier,
Mme Sylvie Bonnet, M. Rolland, Mme Corneloup, Mme de Maistre et M. Liégeon

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
